

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 21 - procurations : 03 - votants : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

SUPPLEANT :

M. CHABENAT Jean-Michel délégué suppléant de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts (de M. METIVIER Philippe délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts).

PROCURATIONS :

M. GONTHIER Gilles délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël délégué de la Communauté de Communes de FerCher.

ÉTAIT EXCUSÉ :

M. BONNET Michel délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AUDEBERT Éric délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 23 mars 2023

Nombre de délégués	L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice : 30	Le 23 mars
Présents : 21	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations : 03	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants : 24	ordinaire, sous la présidence de
Pour : 24	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre : 00	Date de convocation : Le 17 mars 2023
Abstention : 00	

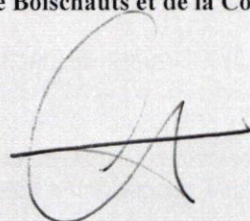
N° : 230323_02

OBJET : Vote du produit attendu de la T.E.O.M pour l'exercice 2023

Le Conseil Syndical sous la présidence de M. Éric VAN REMOORTERE, Président, délibérant sur le montant du produit attendu de la TEOM pour l'exercice 2023 et sur les taux qui en découlent pour les communes de la Communauté de Communes de Champagnes Boischaux et la Communauté de Communes FerCher, décide de fixer les taux pour les communes de la Communauté de Communes de Champagnes – Boischaux et la Communauté de Communes FerCher pour l'exercice 2023 par zones définies comme suit

		Taux
N°1	Neuvy Pailloux - St Florentin - Vatan	20,11 %
N°2	Ambrault – Lizeray - Lucay le libre – Chouday - Brives - Liniez - Pruniers - Ste Fauste - Condé - La Chapelle St Laurian - Meunet Planches - St Valentin - Ménétréols - St Aoustrille – St Pierre de Jard	28,00 %
N°3	Buxeuil - Fontenay - Giroux - Reboursin - St Aubin – Thizay – Bommiers – Vouillon - La Champenoise - Meunet / Vatan – Guilly - Aize	35,75 %
N°4	Saint Florent sur cher	24,30 %
N°5	Civray – Lunery – Mareuil sur Arnon – Plou – Primelles – Saint Caprais – Saugy – Villeneuve sur Cher	24,30 %

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux 2023 applicable pour les communes de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux et de la Communauté de Communes de FerCher comme définis ci-dessus.



Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD
Délégué titulaire de la

Communauté de Commune Champagne Boischaux

Pour extrait conforme,



M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/03/2023

Publié ou Notifié le : 28/03/2023

